



MRC de La Rivière-du-Nord

Rapport de la consultation publique

Projet de PGMR révisé

Déposé au Conseil de la MRC
27 avril 2022

Table des matières

Avant-propos	3
Procédure de la consultation publique	4
Avis public	4
Diffusion du projet PGMR	4
Déroulement de l'assemblée	4
Ordre du jour de l'assemblée	5
Résumé des mémoires déposés et interventions présentées	5
Présentation des mémoires	5
Questions soulevées par les citoyens/intervenants lors des assemblées	6
ANNEXES	7
Liste des présences	8
Présentation du projet de PGMR révisé	9
Avis public et sommaire	14
Mémoires déposés	17

Avant-propos

Le 25 août 2021, le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord (MRC RDN) adoptait son projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé. Tel que prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII de son chapitre I (art. 53.12 et suivants LQE), une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises relativement au PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés et/ou intéressés au projet de PGMR, ont été invités à une séance de consultation publique, laquelle a eu lieu le 9 mars 2022 à Saint-Jérôme.

Le présent rapport a été rédigé à la lumière des mémoires déposés, des avis et propos formulés par les citoyens et autres acteurs lors de l'assemblée publique.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments relatifs à la consultation publique, à la diffusion du projet de PGMR, ainsi que la nature des propos qui ont été formulés lors de l'assemblée et par l'entremise des mémoires déposés.

Procédure de la consultation publique

En vertu des articles 53.14 à 53.16 de la LQE :

La MRC a publié, dans un journal local et sur son site Internet au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de ladite assemblée, lequel était accompagné d'un sommaire du projet de PGMR et mentionnait que le projet pouvait être consulté dans chaque municipalité constituante.

Lors de l'assemblée, la MRC a fourni les explications nécessaires à la compréhension du projet de PGMR et a entendu les personnes, les groupes et les organismes qui désiraient s'exprimer.

Le présent rapport a été transmis au Conseil de la MRC et publié sur le site Internet de la MRC.

Le projet de PGMR, modifié le cas échéant et accompagné du présent rapport, sera transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), ainsi qu'à chaque MRC environnante ou desservie par le lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la MRC.

Avis public

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet de PGMR et un avis relatif à la consultation publique ont été publiés sur le site Internet de la MRC et dans le journal Infos Laurentides au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, soit à compter du 22 décembre 2021.

Comme stipulé par l'article 53.13 de la LQE, une assemblée a été fixée pour la consultation publique, soit le 9 février 2022. En raison des mesures sanitaires en vigueur en début d'année, la date a été reportée et signifiée par avis public sur le site de la MRC et dans le Journal Infos Laurentides le 28 janvier 2022. La tenue de l'assemblée publique a eu lieu le 9 mars 2022 à 18h30 au 160, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

Diffusion du projet PGMR

Tel que stipulé à l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR fut disponible pour consultation dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR et sur le site Internet de la MRC, et ce, durant toute la période de consultation.

Déroulement de l'assemblée

L'assemblée a débuté par l'inscription des personnes présentes et des personnes voulant déposer un mémoire ou présenter une intervention. Puis, une présentation du projet de PGMR a eu lieu. À la suite de cette présentation, il y a eu présentation des interventions, mais aucune question sur le projet de PGMR n'a été posée.

De plus, les participants ont été informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations et les propositions émises lors de cette assemblée.

Seize (16) personnes se sont présentées à l'assemblée, excluant les représentants et élus de la MRC RDN.

Ordre du jour de l'assemblée

1- Inscription du public et des personnes désirant intervenir
(*Judith Mongeon, MRC*)

2- Mot de bienvenue, objectifs de la consultation publique et déroulement (18h35)
(*Xavier-Antoine Lalande, préfet de la MRC*)

3- Présentation du projet PGMR
(*Josée Yelle, MRC et Sandra Messih, consultante*)

4- Présentation des mémoires, interventions des personnes inscrites

5- Période de questions

6- Levée de l'assemblée (20h16)
(*Xavier-Antoine Lalande, préfet de la MRC*)

Résumé des mémoires déposés et interventions présentées

Deux (2) mémoires ont été déposés et ont été présentés à l'assemblée publique. Ces mémoires portaient principalement sur l'élimination des matières résiduelles, les conclusions du BAPE générique, le rôle du gouvernement provincial en gestion des matières résiduelles, le droit de regard, les travaux et activités du lieu d'enfouissement technique (LET) de Sainte-Sophie ainsi que la collaboration potentielle à la mise en œuvre de certaines mesures du projet de PGMR. L'intégralité des mémoires se trouve en annexe.

Voici un résumé des interventions qui ont eu lieu lors de l'assemblée.

1. Représentant 1 de la Coalition Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord (CAER) et de Action Environnement Basses-Laurentides (AEBL) et citoyen de Saint-Jérôme : « Québec ne fait pas son travail de détourner les déchets. 90% de ce qui est enfoui ne devrait pas l'être. Les matières organiques dégagent du méthane, mais Québec a une vision économique et non durable de cette gestion, pas adaptée à un service public. Il faut réviser le droit de regard et imposer une réglementation aux ICI. Appel à voter pour déloger le gouvernement en place. »
2. Représentant 2 de CAER et AEBL et citoyen de Saint-Jérôme : « Le gouvernement fait le choix de maintenir les mégas dépotoirs. Il faut une réduction significative de l'enfouissement, éviter que ce soit pêle-mêle, le modèle ne fonctionne plus. Nous sommes piégés dans un système de tarifs préférentiels. On souhaite une régionalisation basée sur l'économie circulaire. La solution n'est pas dans ce modèle d'enfouissement, les changements climatiques nous l'imposent, il faut de l'audace et du courage. On s'attend à ce que le gouvernement gouverne et ne gère pas par décret. »

Présentation des mémoires

La présentation du mémoire déposé par la CAER et AEBL a été présenté par madame Diane Roy et madame Denise Brouillard. Les sujets traités sont les suivants :

- Présentation sur les origines des deux organisations;
- Le méga-enfouissement pêle-mêle n'est pas une solution, Québec ne fait pas sa part;
- Le méga-enfouissement : générateur de gaz à effet de serre;
- Compostage : méthode simple de détournement;
- Des mesures contraignantes pour les ICI et les CRD;
- Faible coût de l'enfouissement : inéquitable pour le recyclage;
- Réduire à la source, le premier des 3R – réemploi, le deuxième des 3R;
- Acceptabilité sociale : pas dans ma cour ou chacun dans sa cour?;
- La gestion des matières résiduelles est un service public;
- Droit de regard de la MRC RDN.

Les recommandations du mémoire sont les suivantes :

1. Instauration de plateformes de compostage dans la région;
2. Mise en place d'une législation pour obliger les ICI et les CRD à recycler et valoriser leurs matières résiduelles;
3. Mise en place de nouveaux LET de petites tailles et sans matière organique;
4. Révision plus significative et graduelle du droit de regard par la MRC RDN.

La présentation du mémoire déposé par WM a été présentée par monsieur Martin Dussault. Les sujets traités sont les suivants :

- Introduction et mise en contexte;
- WM, un partenaire engagé pour une économie plus verte;
 - Les LET ne sont plus des dépotoirs!
 - Intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes de WM
- Des mesures concrètes pour collaborer aux objectifs du PGMR de la MRC de La Rivière-du-Nord;
 - Amélioration de la GMR selon la hiérarchie des 3RVE
 - Optimiser la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition
 - Améliorer la collecte et le recyclage des matières organiques
 - Faciliter l'accès aux différents services de GMR
 - Encourager les ICI à améliorer leur GMR
 - Contribution à un environnement sain et à la qualité de vie des citoyens
- Conclusion.

Questions soulevées par les citoyens/intervenants lors des assemblées

Aucune question sur le projet de PGMR.

ANNEXES

Liste des présences

Nom	Lieu de résidence et/ou organisation représentée
Xavier-Antoine Lalande	Maire de Saint-Colomban, préfet de la MRC RDN
Marc Bourcier	Maire de Saint-Jérôme
Yves Dagenais	Maire de Saint-Hippolyte
Roger Hotte	MRC RDN
Josée Yelle	MRC RDN
Sandra Messih	Stratzer
Judith Mongeon	MRC RDN
David Soto	Laurentides Experts-Conseils
Lewis Estall	Laurentides Experts-Conseils
Denise Brouillard	CAER et AEBL, Saint-Jérôme
Diane Roy	CAER et AEBL, Saint-Jérôme
Normand L. Beaudet	CAER et AEBL, Saint-Jérôme
Claude Beaudet	Saint-Jérôme
Sonia Tremblay	Saint-Hippolyte
Alexandre Guay	Saint-Colomban
Éric Mathieu	Saint-Colomban
Marc-Antoine Lachance	Saint-Jérôme
Marcel Gosselin	CAER et AEBL, Saint-Jérôme
Jacques Bouchard	Saint-Jérôme
Shany Perron	Saint-Jérôme
Martin Dussault	WM
Ronald Raymond	Saint-Jérôme
Marc-Olivier Neveu	Saint-Jérôme

Présentation du projet de PGMR révisé

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
révisé



9 mars 2022
Consultation publique



1

MOT DE BIENVENUE

M. Xavier-Antoine Lalande, préfet de la MRC

2

Déroulement

- Présentation du projet de PGMR révisé
- Présentation des mémoires déposés
- Période d'interventions/questions
- Levée de l'assemblée

3

Mise en contexte du PGMR

- Outil de planification obligatoire
- Révision tous les 7 ans
- Doit prendre en compte:
 - Cibles du Plan d'action gouvernemental 2019-2024
 - Stratégie de valorisation de la matière organique
- Doit couvrir l'ensemble des générateurs de matières résiduelles sur le territoire
 - Résidentiel
 - Industries, commerces et institutions (ICI)
 - Construction, rénovation et démolition (CRD)

4

Matières visées

- Matières recyclables collecte sélective
- Matières organiques (résidentiel et ICI)
- Résidus de CRD
- Résidus domestiques dangereux
- Encombrants, plastiques agricoles et autres

5

Contenu obligatoire du projet de PGMR

- Profil du territoire
- Encadrement législatif et répartition des responsabilités
- Installations, organismes et services offerts
- Portrait des générateurs et inventaire des matières générées
- Enjeux, orientations et objectifs
- Mesures et plan d'action
- Suivi de la mise en œuvre

6

Profil du territoire (année de référence 2019)
• 5 municipalités • 136 393 habitants • 62 422 ménages privés • 53% résidences unifamiliales • 32% immeubles de 2 à 9 logements • Moyenne de 2,2 personnes par ménage • ± 3000 ICI • ± 40 000 emplois • Secteur tertiaire domine structure économique • Entreprises construction = 79% du secteur secondaire

7

Encadrement législatif
• Loi sur la qualité de l'environnement • Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Diverses réglementations provinciales • Règlementation municipale

8

Répartition des responsabilités	
MRC	Municipalités
Planification	Prise en charge des collectes de matières résiduelles
Mise en œuvre	
Gestion écocentres (4)	Sous-traitants pour collecte, transport et traitement des matières résiduelles

9

Droit de regard
• Lieu d'enfouissement technique (LET) sur le territoire • 94% des matières proviennent de l'extérieur de la MRC • Conseil peut proposer une limitation de l'importation • Obligation de tenir compte des besoins en élimination de toutes les MRC desservies • Ministre de l'environnement détermine la conformité de la proposition • Proposition du Conseil • 970 000 tonnes pour la 1^{re} année • 5 000 tonnes de moins par année par la suite

10

PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT	PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT	PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT	PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT	PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT
PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT	PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT	PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT	PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT	PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT
2018	1 000 000 t	993 000 t		
2019	1 000 000 t	989 000 t		
2020	1 000 000 t	985 000 t		
2021	1 000 000 t	981 000 t		
2022	1 000 000 t	977 000 t		
2023			1 000 000 t	970 000 t
2024			1 000 000 t	965 000 t
2025			1 000 000 t	960 000 t
2026			1 000 000 t	955 000 t
2027			1 000 000 t	950 000 t

11

Installations de GMR sur le territoire

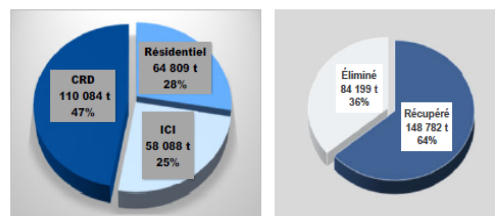
12

Services municipaux

- Prise en charge de la gestion des:
 - Matières recyclables
 - Déchets
 - Matières organiques
 - Résidus verts
 - Boues (étangs aérés et fosses septiques)
 - Programmes de subvention (couches lavables et autres)
 - Programmes d'information et de sensibilisation

13

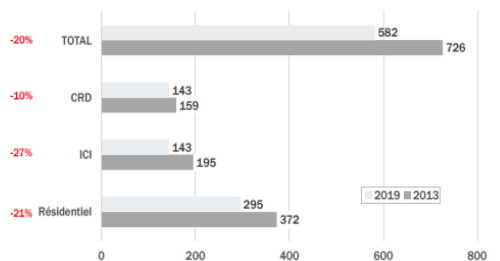
Générateurs de matières résiduelles



TOTAL GÉNÉRÉ en 2019 = 232 981 tonnes

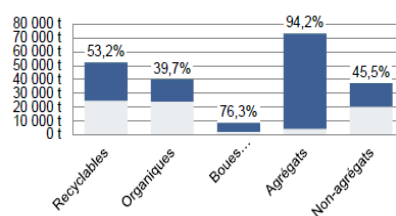
14

Élimination (kg/habitant) – tous les générateurs



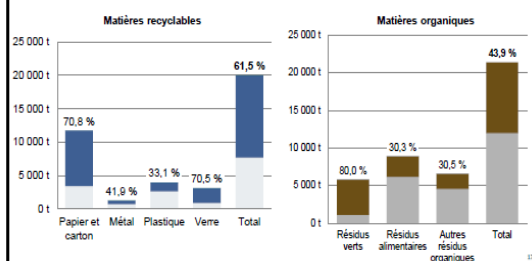
15

Récupération en % – tous les générateurs



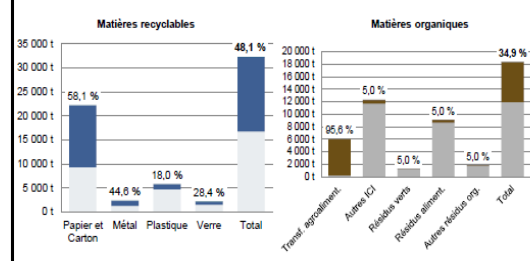
16

Récupération en % - résidentiel

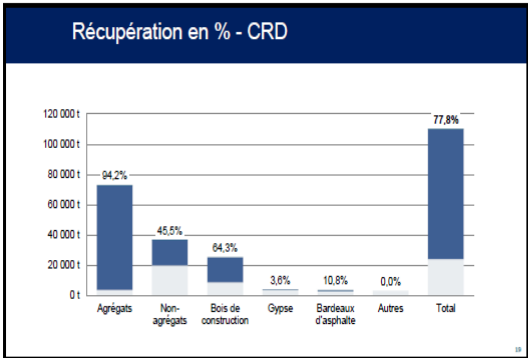


17

Récupération en % - ICI



18



19

Enjeux du projet de PGMR révisé

- Réduire à la source
- Améliorer récupération matières recyclables et organiques
- Poursuivre mise en place pratiques/politiques municipales écoresponsables
- Poursuivre optimisation écocentres
 - Adaptation heures/jours d'ouverture
 - Augmentation matières acceptées
 - Traçabilité entrées et sorties

Hierarchie des 3RV

20

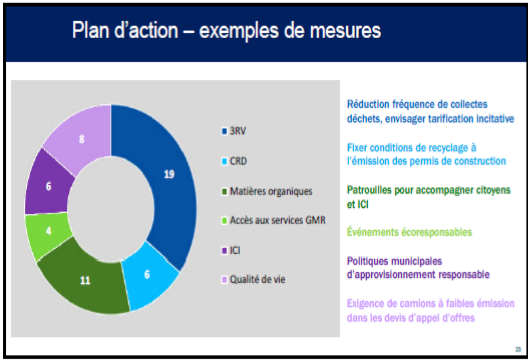
Résultats 2019 – Objectifs projet PGMR révisé

Matières résiduelles		Cible gouvernementale 2023	Résultats 2019	Objectif du PGMR 2023-2030
Matières éliminées (kg/hab/an)		525 kg	582 kg	525 kg d'ici 2030
Matières recyclables		75 % recyclées	53 %	75 % recyclées d'ici 2030
Matières organiques		60 % recyclées	40 %	60 % recyclées d'ici 2026
CRD	Agrégats	70 % recyclées	94 %	95 % recyclées en 2023
	Non-agrégats	70 % recyclées	46 %	70 % recyclées en 2028

21

- ### Orientations du projet de PGMR révisé
1. Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV
 2. Optimiser la gestion des résidus de CRD
 3. Améliorer la collecte et le recyclage des matières organiques
 4. Faciliter l'accès aux différents services de GMR
 5. Encourager les ICI à améliorer leur GMR
 6. Contribuer à un environnement sain et à la qualité de vie des citoyens

22



23

- ### Suivi de la mise en œuvre
- Comité technique de suivi du PGMR
 - Base de données, bilans, statistiques
 - Rapport de suivi annuel
 - Rapport d'avancement annuel

24

Prochaines étapes

- Rédaction rapport consultation publique
- Adoption par le Conseil du projet modifié, le cas échéant
- Transmission projet et rapport à RECYC-QUÉBEC pour analyse de conformité
- Règlement – entrée en vigueur au plus tard septembre 2023

25

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES DÉPOSÉS

*Coalition alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord et
Action Environnement Basses-Laurentides*

Waste Management

26

PÉRIODE D'INTERVENTIONS/QUESTIONS

27

Avis public et sommaire

AVIS PUBLIC **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE** **PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

Avis public vous est par la présente donné par le soussigné, qu'une assemblée de consultation publique portant sur le projet de PGMR de la MRC de La Rivière-du-Nord, adopté le 25 août 2021, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), se tiendra comme suit :

Mercredi le 9 février 2022 à 18 h 30 Vieille Gare 160, Place de la Gare Saint-Jérôme

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet. Les citoyens, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent déposer un mémoire en le faisant parvenir par courriel à jmongeon@mrcrdn.qc.ca. La date limite pour soumettre un mémoire est le 28 janvier 2022.

Le projet de PGMR de la MRC de La Rivière-du-Nord peut être consulté au bureau de la MRC (sur appel) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constitutives de la MRC (Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme, Sainte-Sophie), durant les heures normales d'ouverture (fortement recommandé d'appeler au préalable). Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC (<https://mrcrdn.qc.ca/wp-content/uploads/2021/10/PGMR-2023-2030-mrcrdn.pdf>).

Donné à Saint-Jérôme, ce 16 décembre 2021.

Roger Hotte
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
349, rue Labelle, Saint-Jérôme, J7Z 5L2 (Tél. : 450 436-9321)

SOMMAIRE DU PROJET DE PGMR DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Le 25 août 2021, le Conseil de la MRC a adopté le projet de PGMR révisé, lequel permet de brosser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs et d'identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver. Le PGMR couvre l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (résidentiel, industriel, commercial, institutionnel (ICI) et construction, rénovation, démolition (CRD)). Il doit contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux identifiés par le gouvernement du Québec.

Le contenu du PGMR respecte les éléments prévus par la LQE et est cohérent avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son plan d'action en vigueur. Le PGMR comprend donc les éléments suivants : le profil du territoire d'application, l'encadrement législatif et la répartition des responsabilités, les installations, les organismes et les services offerts en gestion des matières résiduelles, le portrait des générateurs et l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire en 2019, la description des enjeux, les orientations et les objectifs, la description des mesures et le plan d'action, la surveillance et le suivi de la mise en œuvre du PGMR.

La MRC de La Rivière-du-Nord fait partie de la région administrative des Laurentides et est constituée de cinq municipalités – Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie – lesquelles sont toutes visées par le PGMR. Composée d'un peu plus de 136 000 habitants (2019), la MRC est formée de trois milieux physiques distincts; un centre fortement urbanisé, une couronne résidentielle et un vaste arrière-pays agroforestier et récréotouristique. La MRC connaît une croissance démographique, laquelle est appelée à progresser pour de nombreuses années. Le cadre bâti est notamment caractérisé par une dominance de résidences unifamiliales et d'une part importante d'immeubles de 2 à 9 logements. Le secteur tertiaire domine la structure économique de la MRC et le secteur secondaire est majoritairement composé d'entreprises de la construction. Les sous-secteurs de l'industrie de la fabrication sont également présents sur le territoire, lesquels sont concentrés à Saint-Jérôme.

La MRC est responsable de la planification régionale de la gestion des matières résiduelles et détient une compétence partielle pour la gestion de quatre écocentres, dont les opérations sont gérées par Développement durable Rivière-du-Nord. Les municipalités locales prennent en charge, sur leur territoire respectif, les collectes de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel et des ICI pour lesquels les résidus ont des proportions et des compositions similaires au secteur résidentiel, notamment. La MRC héberge sur son territoire un lieu d'enfouissement technique, lequel est situé à Sainte-Sophie. Plusieurs autres organismes et entreprises œuvrent en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

La réduction à la source, l'amélioration de la récupération et du recyclage de la matière organique, l'adoption de politiques écoresponsables représentent certains des enjeux du PGMR 2023-2030. Les orientations et objectifs fixés par la MRC ciblent, entre autres, l'optimisation de la gestion des résidus de CRD, l'amélioration de la collecte et du recyclage de la matière organique et le soutien aux ICI afin d'améliorer la performance de ce secteur. Au total, plus de 50 actions concrètes seront mises en œuvre d'ici 2030 afin de favoriser une saine gestion des matières résiduelles auprès de tous les générateurs de la MRC.

La MRC de La Rivière-du-Nord a prévu des mécanismes de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2023-2030, lesquels permettront de mesurer périodiquement le niveau d'avancement et d'effectuer les ajustements, le cas échéant. La suite des travaux du comité technique en gestion des matières résiduelles, la production annuelle d'un rapport d'avancement ainsi que l'élaboration de bilans comptent parmi les outils de suivi envisagés.

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE **PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)** **DATE MODIFIÉE**

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, que l'assemblée de consultation publique portant sur le projet de PGMR de la MRC de La Rivière-du-Nord, adopté le 25 août 2021, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), prévue le 9 février 2022, **EST REPORTÉE en raison des mesures sanitaires en vigueur au moment de mettre sous presse**, lesquelles ne permettent pas ce type d'activité en présentiel.

NOUVELLE DATE, HEURE ET LIEU :

Le mercredi 9 mars 2022, à 18 h 30

À la Vieille Gare

160, rue de la Gare

Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7H9

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet. **Les citoyens, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent déposer un mémoire en le faisant parvenir par courriel à jmongeon@mrcrdn.qc.ca. La date limite pour soumettre un mémoire est par conséquent prolongée jusqu'au 25 février 2022.**

Le projet de PGMR de la MRC de La Rivière-du-Nord peut être consulté au bureau de la MRC (sur appel) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituant de la MRC (Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme, Sainte-Sophie), durant les heures normales d'ouverture (fortement recommandé d'appeler au préalable). Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC (<https://mrcrdn.qc.ca/wp-content/uploads/2021/10/PGMR-2023-2030-mrcrdn.pdf>).

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 28^e jour de janvier 2022.



Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier

Mémoires déposés

Consultation publique
Projet de Plan de gestion des matières résiduelles
(PGMR)

**Détourner de l'enfouissement plutôt que
de méga-enfouir**

Mémoire déposé à la MRC de La Rivière-du-Nord

Coalition Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord (CAER)

et

Action Environnement Basses-Laurentides (AEBL)



21 février 2022

Présentation

La Coalition Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord (CAER) est une coalition citoyenne régionale et bénévole qui a pour mission d'informer la population des dangers sur la santé humaine et environnementale liés à une augmentation de la capacité de l'actuel méga-dépotoir privé situé à Sainte-Sophie. Elle fait la promotion de l'écocitoyenneté, soit la participation citoyenne dans la gestion régionale des matières résiduelles. À cet effet, la CAER sensibilise et informe les élus.es de la MRC des impacts préjudiciables du méga-enfouissement, de leurs responsabilités et de leur pouvoir de limiter les matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire via son droit de regard.

Fondée en 2015, Action Environnement Basses-Laurentides (AEBL) représente un groupe citoyen bénévole préoccupé par les enjeux environnementaux et énergétiques au Québec et au Canada et est engagée dans diverses causes concernant la protection des sources d'eau potable, la préservation des milieux naturels, la fin de l'exploitation des énergies fossiles et l'urgence climatique, notamment sur le territoire des Basses-Laurentides.

La CAER et AEBL collaborent depuis la fin 2019 et s'opposent au projet d'agrandissement du méga-dépotoir de Sainte-Sophie, propriété de Waste Management.

Le méga-enfouissement pêle-mêle n'est pas une solution, Québec ne fait pas sa part !

80% des 100 millions de tonnes de déchets toxiques accumulés au Québec se retrouvent dans 5 méga-dépotoirs. Allant jusqu'à qualifier et justifier des agrandissements de méga-dépotoirs sous l'appellation de décret d'urgence sanitaire, Québec privilégie le lobby des multinationales du méga-enfouissement tout en négligeant le détournement des matières résiduelles de l'enfouissement.

Les résidents et les résidentes de communautés situées à proximité de lieux d'enfouissement de matières résiduelles rapportent un plus grand nombre de problèmes de santé reliés aux odeurs comparativement aux résidents et aux résidentes de communautés témoins. Les principaux symptômes rapportés incluent la toux, la nausée, l'irritation des yeux et les maux de tête. (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, janvier 2022, Rapport 364 : *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, page 278)

Jusqu'à 90% de la matière enfouie annuellement ne devrait pas l'être, car cette matière est compostable, recyclable ou réutilisable. C'est un gaspillage éhonté de matières premières secondaires par omission de Québec d'agir en amont. À la lumière de cet indicateur, la gouvernance de l'État nous apparaît un échec monumental.

Ce mode de gestion des matières résiduelles a prouvé amplement son inefficacité. Selon le Rapport d'enquête du BAPE générique : « L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes » de janvier 2022, le volume de matières résiduelles enfouies a augmenté depuis 2015. Chaque *habitant*, ce qui inclut les Industries-Commerces-Institutions (ICI) et les Construction-Rénovation-Démolition (CRD), génère 724kg/année de matières résiduelles. L'objectif de Québec d'atteindre 525 kg/année est selon la Commission d'enquête improbable. Pourtant selon Recyc-Québec, entre 2009 et 2019, l'enfouissement des ICI a augmenté de 39% tandis que l'enfouissement dans le secteur résidentiel a baissé de 35 %. Les efforts individuels des citoyens et des citoyennes ne suffisent plus.

Le méga-enfouissement : générateur de gaz à effet de serre (GES)

Les matières résiduelles enfouies au lieu d'enfouissement technique (LET) situé à Sainte-Sophie proviennent de la Communauté Métropolitaine de Montréal, de l'Outaouais, de Lanaudière et des Laurentides. Cette importation totalise 94% des matières enfouies selon le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Rivière-du-Nord (PGMR RDN, page 21).

Chaque jour, c'est plus de 400 camions dont certains parcourent une distance de 100 km et plus pour se rendre au LET de Sainte-Sophie. Actuellement, les GES générés par ce transport ne sont pas comptabilisés dans les émissions de GES de la gestion des matières résiduelles. D'ailleurs, ce BAPE générique a recommandé au Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) de corriger cette lacune. (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, janvier 2022, Rapport 364 : *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, Avis : page 259)

Cette recommandation avait déjà été nommée dans le BAPE concernant la demande d'agrandissement du méga-dépotoir de Sainte-Sophie en 2020.

Québec, premier responsable du faible détournement de la matière organique de l'enfouissement, tente d'imposer le méga-enfouissement générateur de méthane, gaz à effet de serre très nocif. Qui plus est, comme cité précédemment, 60% des matières enfouies sont des matières organiques. Ainsi, selon la Commission d'enquête, le MELCC devrait adopter une interdiction réglementaire d'enfouir les matières organiques à certaines conditions. (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, janvier 2022, Rapport 364 : *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, Avis, pages 464 et 465)

Compostage : méthode simple de détournement

Le Rapport du BAPE générique constate que le traitement des matières organiques par des procédés biologiques est porteur d'avenir. Il est clair que le compostage est une technologie qui présente de nombreux avantages environnementaux, opérationnels et économiques et que son utilisation devrait être davantage encouragée.

Nous recommandons l'instauration de plates-formes de compostage dans la région et cela le plus rapidement possible. « La commission d'enquête est d'avis que le compostage de la matière organique est une technologie éprouvée qui présente de nombreux avantages environnementaux et qui devrait être maintenue au Québec. De plus, le coût d'immobilisation relativement faible, la grande flexibilité quant aux intrants traités et la grande polyvalence d'usage de son produit final militent amplement pour sa considération comme une des plus importantes assises de la gestion des matières résiduelles et de l'économie circulaire. ». (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, janvier 2022, Rapport 364 : *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, Avis : page 402)

Des mesures contraignantes pour les ICI et les CRD

Dans le document du PGMR de la MRC RDN, section des opportunités et menaces, la MRC mentionne une faible participation des ICI et des CRD dans la récupération et recyclage des matières résiduelles. 63% des matières enfouies au LET de Sainte-Sophie proviennent des ICI et des CRD.

Sensibiliser les ICI et les CRD est louable mais nous sommes rendus à une autre étape. Aux audiences du BAPE générique, il a été clairement énoncé qu'aucune réglementation n'oblige les ICI et les CRD à recycler ou valoriser leurs matières résiduelles. Comme le Rapport du BAPE générique l'indique, Québec ne doit plus dépendre de mesures volontaires pour atteindre ses objectifs et doit mettre en place des mécanismes plus contraignants quand les mesures volontaires ne donnent pas de résultats. (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, janvier 2022, Rapport 364 : *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, page 615).

Nous recommandons que la MRC RDN s'engage à demander au MELCC une législation pour obliger les ICI et les CRD à recycler et valoriser écologiquement leurs matières résiduelles en s'appuyant sur les avis du Rapport du BAPE générique. (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, janvier 2022, Rapport 364 : *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, Avis, page 463 et 478)

Faible coût de l'enfouissement : inéquitable pour le recyclage

Le PGMR de la MRC RDN note aussi une autre difficulté soit, le faible coût de l'enfouissement. Les matières résiduelles sont gérées par le privé comme un commerce c'est-à-dire par la recherche de profits. Le faible coût de l'enfouissement amène une concurrence déloyale envers les autres formes de récupération et de valorisation de la matière. Les coûts actuels de l'enfouissement ne tiennent pas compte des coûts réels environnementaux dont la décontamination et la gestion du LET à long terme, après sa fermeture.

Le Rapport du BAPE questionne le mode de redevance actuel et propose différentes pistes de solutions. (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, janvier 2022, Rapport 364 : *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, pages 325 à 335).

Depuis plus de 20 ans, le milieu de la gestion des matières résiduelles demande une surtaxe à l'enfouissement pour ainsi rééquilibrer le marché.

Réduire à la source, le premier des 3R - Réemploi, le deuxième des 3R

Le PGMR de la MRC RDN compte sensibiliser, éduquer, inciter, promouvoir, élaborer des stratégies, mettre en place des programmes mais cela a aussi ses limites si l'on veut freiner la crise des changements climatiques que nous vivons actuellement.

La Commission d'enquête constate que, malgré l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles d'éliminer uniquement le résidu ultime, il n'existe aucune interdiction d'éliminer de l'enfouissement des matières réutilisables, recyclables ou valorisables. (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, janvier 2022, Rapport 364 : *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, page 70)

Enfin, le Rapport du BAPE générique énonce ce que les organismes écologistes, communautaires, environnementaux, etc. clament depuis tant d'années. Tel que mentionné dans le Rapport du BAPE, les mesures économiques en vigueur et celles annoncées s'inscrivent, pour l'essentiel, dans un modèle économique linéaire, c'est-à-dire extraire, transformer, consommer puis jeter, qui a montré ses limites.

(Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, janvier 2022, Rapport 364 : *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, page X du Sommaire et page 358)

Acceptabilité sociale : pas dans ma cour ou chacun dans sa cour ?

L'intégrité du territoire de la MRC RDN est actuellement menacée par le méga-enfouissement à Sainte-Sophie, une bombe écologique. Les citoyennes et les citoyens de la MRC RDN ont récemment voté pour des élus.es au niveau municipal, leur donnant ainsi le pouvoir mais aussi le devoir d'agir dans l'intérêt du bien commun.

L'enquête citoyenne menée par le BAPE générique a révélé que : « De manière générale, les personnes sondées sont plus favorables à la présence d'un lieu d'élimination dans leur région si ce dernier les dessert exclusivement ». Les personnes sondées ont une nette préférence sociale pour des lieux d'enfouissement dont la taille répondrait aux besoins locaux et régionaux. (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, janvier 2022, Rapport 364 : *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, page XII du Sommaire)

De plus, « La Commission d'enquête est d'avis que la planification de la gestion des matières résiduelles doit continuer d'être sous la responsabilité des municipalités régionales parce qu'elles sont les plus à même de comprendre les réalités de leur milieu et de composer avec celles-ci ». (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, janvier 2022, Rapport 364 : *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, page 522)

Ainsi, la MRC RDN a le privilège et l'immense responsabilité de prévoir la planification des matières résiduelles à long terme. La MRC RDN doit avoir des objectifs ambitieux pour transformer l'état désastreux de la gestion actuelle des matières résiduelles. C'est ce que la population lui demande.

Dès maintenant, des infrastructures locales et régionales financées par l'État québécois doivent être mises en place. Celles-ci réduiront la distance entre la matière générée, son traitement et sa réinsertion dans une économie sociale, circulaire, structurante et génératrice d'emplois.

Nous recommandons que la MRC RDN exige de Québec de nouveaux LET de petites tailles et sans matière organique afin que le méga-enfouissement pêle-mêle ne soit pas la seule solution envisagée.

La gestion des matières résiduelles est un service public

Les autorités publiques responsables de la gestion des matières résiduelles, un service public essentiel pour lequel des sommes considérables en impôts des contribuables sont utilisées, condamnent volontiers l'enfouissement ... en parole. Les faits démontrent que la réalité est plus près du contraire. En décrétant 18,6 millions de tonnes à Sainte-Sophie (soit de quoi remplir 10 Stades olympiques à ras bord) pour encore 20 ans, un méga-dépotier générateur de méthane, Québec nous impose son projet économique et le maintien du mode actuel de gestion des matières résiduelles.

Et cela, à commencer par un indicateur accablant : après 25 ans de gestion par Québec, jusqu'à 90% des matières actuellement enfouies ne devraient pas l'être car elles sont compostables ou recyclables.

Aujourd'hui en 2022, c'est le méga-enfouissement qui domine le marché. Il est le parfait contraire de la

régionalisation et du développement durable. La gestion des matières résiduelles est pourtant un service public essentiel. Un service pour lequel contribuent les citoyennes et les citoyens du Québec par leurs impôts depuis plus de deux décennies. Considérant les profits du méga-enfouissement privé, nous sommes préoccupés par l'utilisation qui est faite de nos impôts.

Droit de regard de la MRC RDN

Actuellement imposé par décret à la hauteur de 1 million de tonnes par année, soit près de 20 % de tous les déchets enfouis annuellement au Québec, la réduction proposée par le PGMR révisé de la MRC RDN est d'à peine 5 000 tonnes/année.

Voici des motifs qui justifient, selon nous, une réduction significative et progressive de l'importation de déchets au LET privé situé à Sainte-Sophie :

- o Considérant que ce n'est pas aux citoyennes et citoyens de la MRC RDN ni aux futures générations de subir les conséquences de la négligence de l'État québécois et de sa déresponsabilisation dans le détournement des matières résiduelles de l'enfouissement.
- o Considérant qu'une des justifications de cette modeste réduction proposée dans le PGMR révisé de la MRC RDDN est basée sur la fermeture potentielle du LET de Saint-Nicéphore.
- o Considérant que le gouvernement du Québec a imposé l'agrandissement du LET de St-Nicéphore et cela malgré l'opposition formelle de la mairie de la ville de Drummondville et de la population, pour un volume de 430 000 tonnes/année pour 10 ans.
- o Considérant que plus de 94% des déchets enfouis au LET privé de Sainte-Sophie proviennent de l'extérieur du territoire de la MRC RDN.
- o Considérant que la région de l'Outaouais doit se responsabiliser, gérer localement ses matières résiduelles et cesser d'exporter ses 265 000 tonnes/année de déchets contaminés au LET situé à Sainte-Sophie.
- o Considérant que la ville de Laval doit se responsabiliser, gérer localement ses matières résiduelles et cesser d'exporter ses déchets contaminés au LET situé à Sainte-Sophie.
- o Considérant que la ville de Montréal doit se responsabiliser, gérer localement ses matières résiduelles et cesser d'exporter ses déchets contaminés au LET situé à Sainte-Sophie.

Nous demandons que la MRC RDN réévalue de façon plus significative et graduelle son droit de regard (art. 53.25 -LQE) en ce qui a trait à limiter l'importation de déchets pêle-mêle contaminés provenant de l'extérieur de son territoire de juridiction afin d'atteindre des quantités compatibles aux réels besoins régionaux pour l'enfouissement des déchets ultimes.

Liste des recommandations

Fort du constat que les enjeux que nous soulevons depuis décembre 2019 ont été repris par le BAPE générique sur la gestion des déchets au Québec, nous recommandons :

1. Nous recommandons l'instauration de plateformes de compostage dans la région et cela le plus rapidement possible. « La commission d'enquête est d'avis que le compostage de la matière organique est une technologie éprouvée qui présente de nombreux avantages environnementaux et qui devrait être maintenue au Québec. De plus, le coût d'immobilisation relativement faible, la grande flexibilité quant aux intrants traités et la grande polyvalence d'usage de son produit final militent amplement pour sa considération comme une des plus importantes assises de la gestion des matières résiduelles et de l'économie circulaire. ». (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, janvier 2022, Rapport 364 : *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, Avis, page 402)
2. Nous recommandons que la MRC RDN s'engage à demander au MELCC une législation pour obliger les ICI et les CRD à recycler et valoriser écologiquement leurs matières résiduelles en s'appuyant sur les avis du Rapport du BAPE générique. (Avis, page 463 et 478)
3. Nous recommandons que la MRC RDN exige de Québec de nouveaux LET de petites tailles et sans matière organique afin que le méga-enfouissement pêle-mêle ne soit pas la seule solution envisagée.
4. Nous demandons que la MRC RDN réévalue de façon plus significative et graduelle son droit de regard (art. 53.25 -LQE) en ce qui a trait à limiter l'importation de déchets pêle-mêle contaminés provenant de l'extérieur de son territoire de juridiction afin d'atteindre des quantités compatibles aux réels besoins régionaux pour l'enfouissement des déchets ultimes.

WM : PARTENAIRE DANS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA MRC EN MATIÈRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Mémoire présenté dans le cadre
de l'étude de PGMR révisé 2023-2030
de la MRC de la Rivière-du-Nord



TABLE DES MATIÈRES

1-Introduction et mise en contexte	3
2-WM, un partenaire engagé pour une économie plus verte	5
Les LET ne sont plus des dépotoirs!	5
Intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes de WM	7
3-Des mesures concrètes pour collaborer aux objectifs du PGMR de la MRC de la Rivière-du-Nord	8
Orientation 1 Amélioration de la GMR selon la hiérarchie des 3RVE	9
Orientation 2 Optimiser la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	10
Orientation 3 Améliorer la collecte et le recyclage des matières organiques (MO)	10
Orientation 4 Faciliter l'accès aux différents services de GMR	11
Orientation 5 Encourager les ICI à améliorer leur GMR	11
Orientation 6 Contribution à un environnement sain et à la qualité de vie des citoyens.....	12
Conclusion.....	16

1 INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Waste Management, opérant désormais sous le nom de WM, est heureuse de participer aux travaux de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (« PGMR ») de la MRC de la Rivière-du-Nord. À titre de partenaire de longue date de la MRC, l'entreprise est ravie de pouvoir présenter sa vision et ses réflexions sur un enjeu de société qui est au cœur de ses préoccupations quotidiennes et d'apporter ainsi sa collaboration pour la mise en œuvre d'initiatives clés du PGMR.

La révision du PGMR représente un exercice crucial qui permettra d'adopter des stratégies et des actions qui tendent vers une gestion optimale des matières résiduelles. Il s'agit également d'une occasion de mesurer tout le chemin parcouru depuis la première consultation, tenue en 2003. WM avait alors proposé à la MRC et à sa population un « contrat social, environnemental et économique pour répondre aux attentes et aux besoins des collectivités de la façon la plus efficace, la plus sécuritaire et la plus économique ».

Près de 20 ans plus tard, l'équipe de WM est fière de pouvoir affirmer qu'elle a tenu parole! Son implantation dans la communauté et les actions qu'elle a menées à ses installations de Sainte-Sophie témoignent d'un historique de partenariat et de collaboration réciproque avec la MRC, ses municipalités, entreprises et de nombreux partenaires. Il suffit de penser au grand chantier de sécurisation de l'ancien site opéré dans les années 60 et 70 et de la mise en place de technologies modernes sur l'ensemble de la propriété de WM où les opérations sont aujourd'hui à la fine pointe de l'innovation.

WM s'est aussi beaucoup investie dans l'intégration harmonieuse de ses activités sur la 1^{ère} Rue à Sainte-Sophie en acquérant des propriétés contigües à la sienne pour ensuite les convertir en espaces communautaires. Parallèlement, l'entreprise s'est employée à renforcer la sécurité au pourtour de ses installations en contribuant significativement à la construction d'une nouvelle voie d'accès au site, le chemin Val-des-Lacs. WM a enfin travaillé à bâtir un climat de confiance avec le voisinage et

les différents acteurs de la communauté, notamment par l'implantation d'un Comité de vigilance dont les membres formulent des recommandations à l'entreprise qui fournit quant à elle toute l'information pertinente sur ses opérations afin d'assurer un maximum de transparence.

De plus, WM s'est assurée de consentir des avantages financiers à ses partenaires municipaux privilégiés, à commencer par la ville de Sainte-Sophie auprès de qui l'entreprise contribue annuellement pour plus d'un million de dollars en redevances. Les autres municipalités de la MRC bénéficient pour leur part d'un tarif d'élimination fort avantageux se traduisant par des économies de l'ordre d'un million de dollars par année depuis plus de 15 ans. À cela s'ajoute la création par WM du Fonds de valorisation agricole de la MRC de la Rivière-du-Nord qui, à ce jour, a entraîné des investissements de l'ordre de dix millions de dollars dans la communauté agricole au pourtour des installations de WM.

Toutes ces actions ont, au cours des dernières années, contribué à assurer une saine gestion des matières résiduelles de la MRC de la Rivière-du-Nord tout en contribuant à son développement économique durable. À noter que les objectifs de WM dans ces domaines particuliers sont clairement énoncés dans ses engagements en matière de développement durable et que, plus que jamais, les opérations de l'entreprise sont menées dans une perspective d'économie circulaire visant la réduction des résidus ultimes, leur valorisation et l'extraction de ceux-ci d'une valeur énergétique.

Dans cette perspective, WM entend maintenant poursuivre son engagement auprès de la MRC par de nouvelles initiatives qui soutiendront l'atteinte des objectifs du PGMR révisé 2023-2030. L'équipe de WM est d'autant plus motivée à l'idée de renouveler son partenariat avec la MRC qu'elle adhère parfaitement aux récentes politiques gouvernementales qui posent le cadre du PGMR révisé 2023-2030, soit le Plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et la *Stratégie de valorisation de la matière organique* (« MO »). Nos actions s'accordent aussi parfaitement avec plusieurs constats et avis de la Commission du BAPE sur *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*.

C'est donc à titre de partenaire de longue date et de spécialiste nord-américain de la gestion et de la valorisation des matières résiduelles que WM dépose ce mémoire. Le présent document visera d'abord à présenter globalement les activités de WM au Québec, plus précisément celles qui, dans une perspective de développement durable, continueront d'appuyer la MRC de la Rivière-du-Nord dans l'atteinte des objectifs du PGMR révisé 2023-2030. WM dressera ensuite un bilan des mesures concrètes que l'entreprise a réalisées ces dernières années et qui sont en lien avec le concept de développement durable ainsi qu'avec les Orientations spécifiques du PGMR 2016-2020. En harmonie avec ces grandes Orientations, WM proposera également certaines initiatives nouvelles qui, dans les années à venir, contribueront à l'atteinte de leurs objectifs sur la période 2023-2030.



2 WM, UN PARTENAIRE ENGAGÉ POUR UNE ÉCONOMIE PLUS VERTE

Qui nous sommes

WM est le leader nord-américain dans son secteur d'activités. L'entreprise respecte les meilleures pratiques dans le domaine de la gestion des matières résiduelles en s'appuyant sur l'innovation et les plus récentes technologies. C'est ainsi qu'au fil des ans, WM est devenue un leader nord-américain dans le développement de solutions environnementales et la production d'énergie verte. Les sites de WM sont aujourd'hui de réels complexes environnementaux et énergétiques qui vont bien au-delà de la simple gestion des déchets. C'est d'ailleurs dans cette perspective que l'entreprise a récemment changé de nom, passant de « Waste Management » à « WM » afin de mieux illustrer la diversification des opérations de la compagnie. Ce changement de nom reflète également la volonté de WM d'être omniprésente à toutes les étapes de la chaîne de valeurs. Plus que jamais, WM se positionne comme un acteur incontournable du développement durable et de l'économie circulaire.

Depuis son arrivée au Québec en 1996, WM a investi plusieurs centaines de millions de dollars afin de transformer des installations de type familial en des sites d'opérations modernes qui mettent à profit les dernières innovations technologiques dans la gestion et la valorisation des matières résiduelles. WM est depuis lors devenue un partenaire du gouvernement du Québec, du monde municipal et des entreprises québécoises pour une gestion efficace et sécuritaire des matières résiduelles.

WM opère deux lieux d'enfouissement technique (« LET »), soit ceux de Drummondville et de Sainte-Sophie, en plus d'assurer la gestion et l'opération de celui de Lachute, propriété de la Régie Argenteuil Deux-Montagnes. L'entreprise, qui emploie quelque 250 personnes au Québec, est également propriétaire de trois postes de transbordement

situés à Longueuil, Saint-Rémi et Laval, ainsi que d'un centre de tri à Laval récemment reconstruit à neuf au coût de 10 millions \$ à la suite d'un incendie.

Ce nouvel investissement témoigne de la volonté de WM de contribuer au succès du plan d'action du gouvernement québécois visant à moderniser la collecte et le recyclage des matières résiduelles au Québec avec pour objectif ultime d'accroître le taux de récupération et, ainsi, de réduire le volume des matières à éliminer. Inaugurées le 24 février 2020, ces nouvelles installations permettent de traiter annuellement jusqu'à 50 000 tonnes de matières recyclables provenant principalement des industries, commerces et institutions (ICI) de la grande région de Montréal. L'équipe du Centre de tri de Laval se fait un point d'honneur de produire des ballots de première qualité, de sorte qu'elle est en mesure d'écouler 100 % de ceux-ci sur le marché québécois où les matières seront recyclées ici même en de nouveaux produits utiles.



Le centre de tri de Laval de WM écoule 100% de ses matières sur le marché québécois.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la *Stratégie de valorisation de la matière organique*, WM entend maintenant investir dans le déploiement de nouveaux services dont pourront notamment bénéficier les municipalités, industries, commerces et institutions du territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord, contribuant ainsi à l'amélioration de leur perfor-

mance de détournement des matières biodégradables.

Les LET ne sont plus des dépotoirs!

Encore aujourd'hui, certains intervenants se plaisent à désigner les LET sous l'appellation de «dépotoirs», référant ainsi à une image obsolète qui ne correspond en rien à ce que sont devenues ces installations hautement sophistiquées. Une visite des installations de Sainte-Sophie, comme l'entreprise se plaît à le proposer à tous ceux et celles intéressés, permet rapidement de réaliser tout le chemin parcouru depuis une trentaine d'années dans la gestion et la valorisation des matières résiduelles. L'émission scientifique *Découverte*, diffusée à Radio-Canada le 9 janvier dernier, a d'ailleurs consacré un segment tout entier au lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie et l'a pris pour exemple d'une infrastructure moderne qui permet de gérer de façon sécuritaire les matières qui, en amont, ont échappé aux filières de récupération et valorisation.

C'est à coup d'investissements colossaux et au fil d'une multitude de partenariats avec le milieu scientifique et universitaire que les installations de WM sont devenues des lieux hautement technologiques qui permettent non seulement de gérer les matières résiduelles de façon sécuritaire pour la population et l'environnement, mais qui, en plus, appliquent désormais les principes de l'économie circulaire, notamment en captant et en valorisant les biogaz. Au cours des prochaines années, WM entend aller encore plus loin en réalisant des investissements majeurs qui permettront de valoriser l'ensemble des biogaz générés par le LET de Sainte-Sophie et d'améliorer significativement son empreinte carbone et celle de la MRC de la Rivière-du-Nord.

Toujours dans une perspective de valorisation et d'économie circulaire, WM a également innové en utilisant ses eaux de lixiviation comme nutriments pour irriguer une plantation de saules sur sa propriété de Sainte-Sophie. Ce projet, mené sous l'initiative de Ramo Phytotechnologie, contribue à l'avancement de la recherche puisqu'il est encadré par une vingtaine de scientifiques de Polytechnique Montréal, de l'Université de Montréal et du Jardin



Les eaux du site sont valorisées en nutriments qui accélèrent la croissance des saules qui atteindront 10 mètres en 3 ans.

botanique de Montréal. Depuis plusieurs années déjà, WM cherche à maximiser la valeur de ses ressources tout en minimisant son impact sur l'environnement et à réduire son empreinte écologique pour faire sa part contre les changements climatiques.

WM a par ailleurs agi de manière proactive alors qu'elle a initié en 2017 un processus d'autorisation pour faire croître de 50% la capacité de son usine de traitement du lixiviat, tout en optimisant sa performance et en améliorant ainsi la qualité des eaux rejetées au milieu naturel, soit à la rivière Jourdain.

En 2020, WM a continué d'investir, cette fois pour ajouter des équipements de dénitrification. La nouvelle usine de traitement constitue une avancée technologique significative pour le traitement du lixiviat au LET de Sainte-Sophie. Avec l'ajout du traitement MLE (Modified Ludzack-Ettinger), cette nouvelle usine sera l'une, sinon la plus performante du Québec de l'aveu même du MELCC lors des audiences publiques du projet d'agrandissement du LET. À terme, l'usine pourra y traiter annuellement jusqu'à 400 000 mètres cubes.



Dès son acquisition du site en 1997, WM a entrepris de vastes chantiers en vue d'améliorer la qualité des installations et d'élever les opérations à ses standards de sécurité et de protection de l'environnement. Depuis son arrivée à Sainte-Sophie, WM a investi plus de 100 M\$ afin de transformer le LET qui est aujourd'hui devenu une référence de l'industrie en matière de GMR, de développement durable et d'économie circulaire.

Ce projet, toujours en cours et nécessitant des investissements de plusieurs millions de dollars, sera détaillé plus loin dans ce mémoire puisqu'il répond spécifiquement aux Objectifs énoncés par les grandes Orientations du PGMR 2023-2030 de la MRC.

Intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes de WM

L'équipe de WM peut affirmer que, depuis plusieurs années déjà, elle travaille à intégrer dans la plani-

fication, l'implantation et l'opérationnalisation de ses projets les principes du développement durable, une pratique ayant une incidence positive sur les employés, fournisseurs et collaborateurs de l'entreprise ainsi que sur le voisinage et la qualité de l'environnement. Avant de réaliser ses projets, WM mène des études d'impact rigoureuses afin d'identifier les éléments susceptibles d'altérer la qualité de l'environnement et de causer des nuisances dans le voisinage, puis, en collaboration avec différents acteurs, elle développe des mesures d'atténuation adaptées. En cas de doute, WM s'abstient, comme en témoigne par exemple le refus d'accepter à ses installations certaines matières susceptibles d'engendrer des nuisances dans le voisinage.

C'est ainsi que WM a réalisé depuis des dizaines d'années une multitude d'engagements corporatifs en matière de développement durable, ce qui a mené à une série d'initiatives concrètes qui contribuent à une gestion responsable du service public que l'entreprise offre à ses partenaires. Les pages qui suivent permettront de présenter un bilan sommaire des actions réalisées et à venir par WM sur le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord. Ces mesures s'inscrivent parfaitement dans les Orientations définies par le PGMR 2016-2020 et le PGMR révisé 2023-2030.

3 DES MESURES CONCRÈTES POUR COLLABORER AUX OBJECTIFS DU PGMR DE LA MRC RIVIÈRE-DU-NORD

WM opère le LET de Sainte-Sophie, une infrastructure stratégique qui accueille la presque totalité des matières résiduelles produites par les municipalités, industries, commerces et institutions du territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord, en plus de recevoir celles de régions voisines. Ce partage d'une infrastructure essentielle permet de réaliser des économies d'échelle contribuant à la mise en place des technologies les plus performantes et sécuritaires, tout en offrant aux municipalités de la MRC des tarifs très avantageux qui leur permettent de dégager une marge de manœuvre pour financer d'autres mesures de réduction des matières résiduelles.

À titre de précision, en 2019, année de référence mentionnée à la page 26 du projet de PGMR révisé 2023-2030, les municipalités de la MRC de la Rivière-du-Nord ont acheminé au LET de Sainte-Sophie un total de 74 666 tonnes de déchets à éliminer, soit 7,6 % (le chiffre de 4,3 % mentionné dans le Projet de PGMR révisé est inexact) de la capacité annuelle du site qui est de 981 000 tonnes.

Par ailleurs, la zone 6, qui a récemment été autorisée par décret pour la poursuite des opérations du LET sur une période estimée à 18 ans, constitue le dernier secteur qui peut être développé sur la propriété de l'entreprise. Dans le projet de PGMR révisé, le conseil de la MRC propose de fixer la limitation à 970 000 tonnes par année à compter de 2023, assortie d'une décroissance annuelle de 5 000 tonnes pour les cinq premières années d'exploitation prévues dans le décret 1227-2020, soit de 2023 à 2027 inclusivement, la limitation étant de 950 000 tonnes par année en 2027.

WM souhaite préciser qu'une telle limitation n'aurait aucun effet en pratique étant donné que l'article 53.25 de la LQE prévoit spécifiquement que les limitations adoptées par une MRC ne s'appliquent pas aux installations d'élimination établies avant la date d'entrée en vigueur d'un PGMR, et ce, jusqu'à concurrence de la capacité déjà autorisée à cette

date. En l'espèce, puisque lors de l'adoption du décret 1227-2020 en septembre 2020 le droit de regard prévoyait une limitation de 1 000 000 tonnes annuellement, c'est cette limitation qui continuera de s'appliquer tout au long de l'exploitation du LET en vertu dudit décret 1227-2020 et non pas celle proposée dans le projet de PGMR. Il nous paraît par conséquent important de souligner le fait que la mesure proposée ne peut trouver application.

Cela dit, en parfaite conformité avec l'Orientation 6 du PGMR révisé 2023-2030 de la MRC, et en collaboration avec des acteurs de la communauté de Sainte-Sophie et de la région, WM a mené une réflexion afin de planifier dès maintenant l'ère post-exploitation du lieu d'enfouissement. La vision développée pour le futur s'inspire des activités menées avant que ce site ne soit utilisé pour la gestion des matières résiduelles, c'est-à-dire une vocation agro-environnementale. WM entend donc redonner à la propriété sa vocation d'origine sur la base de l'économie circulaire en reconvertissant chacune des zones d'exploitation passées, lorsque cela deviendra possible, en secteur agro-environnemental, utile et productif pour la collectivité. Des projets concrets sont d'ailleurs déjà en chantier en ce sens.

Orientation 1

Amélioration de la GMR selon la hiérarchie des 3RVE

L'amélioration de la chaîne de valeurs à chacune des étapes des filières 3RVE est au cœur de la stratégie de développement durable de WM. C'est dans cette perspective que WM entend investir des sommes considérables à ses installations de Sainte-Sophie dans le but d'extraire une valeur à chacune des étapes de la hiérarchie des 3RVE, autant en amont qu'en aval. WM souhaite discuter plus amplement avec les autorités de la MRC de la Rivière-du-Nord de nouveaux services qu'elle pourrait offrir autant aux municipalités du territoire qu'aux industries, commerces et institutions. Dans sa vision de développement des installations de Sainte-Sophie, WM envisage d'implanter des actions qui, en amont, pourraient améliorer la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et qui, en aval, permettraient la valorisation de 100 % des biogaz captés au site.

L'équipe de WM est par ailleurs convaincue que les gains les plus importants de réduction du gaspillage et de l'enfouissement se feront à la source. Sur la base de cette prémisse, il y a lieu d'insister sur l'importance de l'éducation citoyenne pour garantir que seules les matières admissibles et non nuisibles aux centres de tri soient déposées dans le bac de recyclage. WM, à titre de partenaire privé, a initié le programme Recyclez Bien (*Recycle Right*) afin de mieux servir et guider ses clients. Les municipalités, qui ont un lien privilégié avec leurs citoyens, sont appelées à faire de même en les incitant à éviter le piège de la facilité qui consiste, en cas de doute, à tout mettre au recyclage.

Cette pratique trop répandue a pour effet, en théorie, d'améliorer le bilan de détournement de la matière, mais elle masque une réalité toute autre qui rend la chaîne de valeurs particulièrement inefficace. La conséquence de cette mauvaise pratique est en effet de transporter inutilement des matières non-recyclables ou souillées parmi des matières de qualité qui pourraient elles-mêmes devenir à leur tour contaminées et non-recyclables. Ces matières non-recyclables encombrant ensuite les centres de tri, nécessitent une manutention inutile avant d'aboutir dans les rejets et d'être ultime-

ment dirigées vers un lieu d'enfouissement. Tout ce processus entraîne des coûts de gestion plus élevés et une empreinte environnementale plus grande. Sans compter que certaines matières (boyaux de jardins, sacs de plastique, etc.) sont susceptibles d'endommager et de paralyser certains équipements de tri tels que les convoyeurs.

Remplir correctement le bac de recyclage représente une étape cruciale dans l'efficacité de la chaîne et c'est en amont que le tri doit être réalisé. WM, en plus de soutenir pleinement les objectifs de l'Orientation 1 du PGMR révisé, salue donc les initiatives de la MRC qui visent à mieux éduquer et sensibiliser la population quant à l'importance du recyclage des différentes matières. WM offre toute sa collaboration à la MRC pour soutenir la mise en place de telles campagnes dans la communauté et à en faire la promotion auprès de sa clientèle afin qu'elle adopte les principes des 3RVE.

Les meilleures pratiques de réduction à la source, de réemploi et de recyclage sont essentielles à une réduction des résidus ultimes à éliminer et chaque citoyen a un rôle à jouer afin de rendre la chaîne de valeurs la plus efficace. Il est par conséquent impératif que les bonnes pratiques soient communiquées de manière soutenue.

D'autre part, tel que décrit plus amplement dans les sections 2 et 3, WM entend devenir un joueur plus actif dans la région pour récupérer et valoriser aussi bien les matériaux et résidus des CRD que les matières organiques des municipalités et ICI du territoire.

WM est en effet d'avis que toutes les parties prenantes, incluant les industries et commerces, municipalités et partenaires privés, doivent plus que jamais consentir des efforts importants pour détourner de l'élimination les matières récupérables. Pour ce faire, il est impératif, tel que prévu au PGMR révisé, de mieux « encadrer la desserte des ICI ». Sur cet enjeu spécifique, WM offre sa collaboration à la MRC pour l'implantation des collectes de matières recyclables et organiques à toutes les adresses du territoire d'ici 2025, tout en laissant aux ICI le choix du fournisseur de services afin d'assurer une saine concurrence et un meilleur prix pour tous.

Orientation 2

Optimiser la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

En 2019, les résidus de CRD représentaient au Québec 18 % du total des matières résiduelles. Ces résidus peuvent pourtant être récupérés par les centres de tri spécialisés que sont les centres de tri de résidus de CRD, mais il n'existe malheureusement aucune obligation de les transiter par un de ces centres. Il en résulte que les résidus peuvent donc être envoyés directement vers des lieux d'élimination.

Comme le souligne le rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, déposé en janvier 2022 :

« La commission d'enquête constate qu'il n'existe aucune obligation d'acheminer les Matières résiduelles du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) vers des centres de tri spécialisés. En 2018, environ 40 % de ces matières, soit 1 205 000 t, ont été envoyées directement à l'élimination. »

La commission du BAPE constate que beaucoup d'efforts devront être consentis pour améliorer le bilan de la gestion des résidus CRD. Ce bilan s'est d'ailleurs beaucoup détérioré au cours des dernières années puisque les quantités éliminées de résidus de CRD ont augmenté de 22 % entre 2011 et 2019. WM est d'avis qu'une modification réglementaire visant à obliger le passage des résidus de CRD par une filière de tri permettrait de réduire considérablement les quantités acheminées à l'enfouissement.

Un meilleur encadrement des chantiers de construction ou de démolition devrait être exercé pour favoriser la récupération des matériaux ayant encore une valeur. Les municipalités pourraient y jouer un rôle, par exemple en exigeant, via le permis de construction qu'elles émettent, une obligation d'acheminer leurs chargements vers un centre de tri CRD autorisé. Il est également tout aussi important de développer des marchés et de trouver des débouchés pour les résidus de CRD récupérés qui ont une certaine valeur, mais qui ne sont pas exploités.

Enfin, la lecture du projet de PGMR de la MRC de la Rivière-du-Nord et les avis et constats du rapport du BAPE sur *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, ont incité WM à accélérer sa réflexion sur la contribution que l'entreprise pourrait apporter à la récupération et au recyclage des résidus de construction, rénovation et démolition. Ainsi, bien que des entreprises offrent déjà ce service sur le territoire, WM réfléchit à une approche qui pourrait être complémentaire et qui permettrait de récupérer les matériaux ayant un potentiel de recyclage pour en dévier le plus possible de l'enfouissement.

Orientation 3

Améliorer la collecte et le recyclage des matières organiques (MO)

Les objectifs de la MRC à cet égard sont en lien avec la *Stratégie de valorisation de la matière organique* adoptée par le gouvernement du Québec en juillet 2020. Cette stratégie, dont WM appuie les objectifs, implique notamment la participation obligatoire de tous les intervenants aux efforts de récupération des matières recyclables et organiques et elle prévoit des pénalités qui visent à détourner de l'enfouissement les matières qui peuvent être valorisées.



WM appuie la *Stratégie de valorisation de la matière organique* et elle réfléchit à des investissements qui permettraient de contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

La Mesure 3.3.1 du PGMR révisé ayant pour objectif de « desservir les ICI admissibles à la collecte municipale des matières organiques et faire le suivi de la gestion des matières organiques des ICI non desservis » est primordiale et WM entend appuyer la MRC afin de développer de nouvelles routes de collecte des matières organiques auprès des ICI. WM propose également de développer avec la MRC et les municipalités un plan de communication qui permettra de sensibiliser les ICI à cette nouvelle obligation.

En plus d'accentuer ses efforts de collectes de la MO sur le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord, WM réfléchit également à différents scénarios d'investissement qui permettraient de développer une installation locale accessible aux municipalités et ICI de la MRC de la Rivière-du-Nord. WM opère déjà des routes dédiées de matières organiques qui collectent dans la région et l'entreprise envisage d'accroître ses effectifs afin d'étendre ce service au plus grand nombre possible de ses clients, notamment sur le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord.

WM projette également d'investir des sommes importantes dans des installations qui permettraient de valoriser les matières organiques. Si les projets en ce sens sont encore au stade de la planification, la volonté de l'entreprise de contribuer aux objectifs de la MRC reste claire. Un projet local de valorisation des matières organiques permettrait en outre de mieux soutenir la mesure 3.4.2 du PGMR révisé qui vise à maintenir les collectes de résidus verts.

Enfin, par l'entremise de son partenariat avec l'organisme la Montagne d'Espoir, WM soutient déjà la mesure 3.1.1 qui vise à encourager les organismes qui récupèrent des aliments comestibles afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. La Montagne d'Espoir fournit des denrées élémentaires et des vêtements à près d'une centaine de familles qui fréquentent les lieux chaque semaine et nous avons l'intention dans les prochaines années de renforcer notre partenariat avec cet organisme qui effectue un travail essentiel et admirable.

Orientation 4

Faciliter l'accès aux différents services de GMR

WM propose de contribuer, en collaboration avec les municipalités de la MRC, à la réalisation de la mesure 4.2.1 qui consiste à « faciliter l'accès aux îlots de récupération dans les lieux publics et en assurer la collecte municipale ». WM pourrait rapidement multiplier l'implantation de ces îlots de récupération sans que cela ne se fasse à travers la collecte municipale. WM voit dans cette mesure relativement simple à implanter, de même que dans celle qui vise à favoriser l'adoption de politiques d'événements écoresponsables, des potentiels intéressants de récupération et de recyclage qui permettront d'améliorer la chaîne de valeurs et, ultimement, de détourner de l'enfouissement des matières qui devraient être valorisées en amont. Encore une fois, WM propose de réaliser cette action en collaboration avec la MRC de la Rivière-du-Nord, ce qui pourrait inciter les gestionnaires de ces lieux publics à adhérer à cette mesure.

Orientation 5

Encourager les ICI à améliorer leur GMR

Comme la MRC, WM constate que des efforts importants doivent être consentis afin d'améliorer la performance des ICI et de susciter auprès de cette clientèle une participation active aux programmes de récupération, ce qui aurait un effet immédiat sur l'abaissement des taux d'élimination. En effet, force est de constater que les ICI, qui participent peu ou moins bien aux efforts de recyclage et encore moins à ceux de compostage, représentent le maillon faible de la chaîne.

WM réitère son accord avec les objectifs de la *Stratégie de valorisation de la matière organique* qui obligera les ICI à être desservis pour la collecte des matières recyclables et des matières organiques. Cette stratégie permettra de combler une lacune majeure dans le grand système de gestion des matières résiduelles de la province, le secteur ICI étant celui qui affiche le taux le plus bas en termes de détournement des matières résiduelles.

Responsabiliser les ICI et mieux les outiller afin de bonifier le tri à la source de ces importants générateurs de matières aura un impact significatif sur l'amélioration de la filière du recyclage et sur la diminution des volumes à éliminer sur le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord.

Tel que mentionné à l'Orientation 3, WM propose d'accompagner les ICI dans la mise en œuvre des plans d'action en GMR et propose à la MRC sa collaboration pour l'implantation, tel que prévu au PGMR révisé, de collectes de matières recyclables et organiques qui seront traitées respectivement au Centre de tri de Laval et aux installations de traitement projetées de Sainte-Sophie. Dans ce contexte, les municipalités de la MRC pourront miser sur un fournisseur de services intégrés, sans avoir à investir de capital. Toutes les adresses du territoire pourraient ainsi être desservies d'ici 2025, que ce soit par WM ou un autre entrepreneur, toujours dans un contexte de libre concurrence qui assure aux ICI de contracter le fournisseur de services de leur choix, autant pour des raisons de qualité de service que de prix.

Orientation 6

Contribution à un environnement sain et à la qualité de vie des citoyens

WM a mis en place au LET de Sainte-Sophie une multitude d'initiatives qui répondent au fondement de cette grande Orientation du PGMR révisé. Au fil des ans, WM a posé un nombre incalculable de gestes concrets qui tous visent à rendre ses opérations plus sécuritaires et harmonieuses pour la communauté d'accueil en plus de contribuer à un environnement plus sain pour l'ensemble de la population. Il sera ici question de quelques-unes de ces initiatives, à commencer par les efforts importants que l'entreprise a consentis afin de devenir un leader en matière de traitement des eaux de lixiviation, soit celles qui sont issues de l'eau percolant au travers des déchets enfouis et qui sont collectées au fond des cellules étanches.

Dans une section précédente, il a été évoqué que la capacité de traitement des eaux de lixiviation de l'usine a été augmentée de 1000 à 1500 m³/j, tout en optimisant sa performance et en améliorant ain-

si la qualité des eaux rejetées au milieu naturel. Toujours dans l'optique d'optimiser l'efficacité de l'usine, le MELCC a autorisé en août 2019 le projet de WM de transformer le réacteur biologique séquentiel (RBS) existant par la technologie de pointe du réacteur à membrane (MBR), tout en intégrant l'ajout d'un système de dénitrification partielle de type Modified Ludzack-Ettinger (MLE). Avec un peu de retard dû à la situation sanitaire et à ses nombreux impacts, la première phase du projet a été complétée au printemps 2021 avec la mise en service du MBR.

L'ingénierie pour le procédé MLE, la seconde phase du projet, est en cours, et WM vise sa mise en service au cours de 2023. L'ajout du procédé MLE permettra une importante dénitrification du lixiviat, c'est-à-dire une réduction de l'ordre de 60 % des nitrates produits par la nitrification de l'azote ammoniacal. Ce traitement complémentaire va au-delà des exigences actuelles de la réglementation du MELCC, mais s'inscrit dans une vision proactive d'amélioration chez WM face aux exigences réglementaires et aux objectifs environnementaux de rejets.

À ce jour, WM a investi environ 16M\$ pour la construction et la mise en service du volet MBR et environ 2M\$ supplémentaires seront requis pour compléter le volet MLE pour la dénitrification.

Biodiversité et relations harmonieuses avec les autres utilisateurs du territoire

La préservation de la biodiversité est également



WM préserve avec succès les habitats fauniques sur sa propriété de Sainte-Sophie : 64 espèces, dont ce faucon, ont été recensés.

un principe appliqué à la lettre aux installations de Sainte-Sophie comme à toutes celles que WM opère ailleurs en Amérique du Nord. L'équipe de WM de Sainte-Sophie a d'ailleurs obtenu, depuis 2006, sept certifications de l'organisme *Wildlife Habitat Council* pour la qualité des programmes de protection et le développement d'habitats fauniques implantés notamment au LET de Sainte-Sophie.

L'équipe de Sainte-Sophie a développé divers projets qui contribuent à accroître la biodiversité sur sa propriété.

- Différents aménagements fauniques, dont des lieux d'alimentation et de nidification pour les oiseaux de proie qui ont perdu une partie de leur habitat, un phénomène ayant contribué au déclin de ces espèces. Un hibernacle a aussi été créé pour les couleuvres, qui avaient été déplacées en raison de l'exploitation des zones 5 et 6.
- L'implantation d'un marais afin d'accélérer le processus de colonisation et de végétation et de permettre à cet aménagement de jouer un rôle de ralentissement et de filtration de l'eau. Ce procédé favorise les espèces hydrophiles, comme la quenouille, et limite la propagation des plantes envahissantes comme le roseau commun.
- L'ensemencement sur le site d'asclépiade, une plante favorisant la fécondation des papillons monarques, une espèce frappée par un déclin alarmant.
- Une aire de conservation, désignée comme un écotone, a été aménagée sur une ancienne section du site. Il s'agit d'une zone de contact entre deux écosystèmes, soit la prairie et la forêt, comportant un haut degré de biodiversité. Les résultats obtenus par la concrétisation de ces projets sont mesurés et sont palpables.

Dans un autre ordre d'idées, WM a également mis sur pied, en collaboration avec la MRC de la Rivière-du-Nord, un Fonds de valorisation agricole pour stimuler cette activité dans les environs de ses instal-



Le bilan du Fonds de valorisation agricole est satisfaisant aux yeux des partenaires de la communauté de Sainte-Sophie.

lations en injectant une somme de 700 000\$. À ce jour, le fonds a octroyé à des agriculteurs du voisinage des prêts à taux fort avantageux et des subventions qui ont permis de générer des investissements de près de 10 millions \$ dans le cadre de 14 projets privés.

Enfin, WM met à la disposition de partenaires des parcelles de terrain lui appartenant en vue de réaliser des projets agricoles ou communautaires, comme c'est le cas pour le Club Récréatif Équestre des Laurentides qui peut miser sur un sentier et un lieu de rassemblement sur la propriété de l'entreprise pour le bénéfice d'une centaine d'adeptes de ce loisir très populaire dans la région.

Ces quelques mesures concrètes, en plus de toutes celles précédemment évoquées, représentent des exemples qui contribuent à un environnement sain et à la qualité de vie des citoyens.

Mentionnons que ces initiatives de l'équipe de Sainte-Sophie lui ont d'ailleurs valu de remporter en 2021 le prestigieux Prix d'excellence en environnement décerné par la maison-mère de WM, parmi les 270 sites en opérations au sein de l'entreprise. De nouvelles mesures permettront dans le futur de répondre précisément aux objectifs de l'Orientation 6 du PGMR révisé, notamment celles décrites aux pages qui suivent.

Mesure 6.1.2

Organiser des visites des installations de GMR pour les écoles et le public (LET, écocentre, centre de tri, centre de compostage)

En conformité avec cette mesure, WM est un citoyen corporatif très engagé dans la communauté locale de Sainte-Sophie. L'équipe de WM à Sainte-Sophie est en communication constante avec les différents intervenants du milieu, dont les citoyens du voisinage, afin de les informer et de les consulter sur les projets qui seront réalisés sur la propriété de l'entreprise. Ce fut notamment le cas lors des trois demandes d'autorisation pour l'agrandissement du site qui ont été faites auprès du gouvernement du Québec. WM a pris soin à chaque fois de réunir les gens intéressés pour les informer et pour recueillir leurs préoccupations afin de proposer des solutions adaptées, lorsque cela est possible. Plusieurs dizaines de personnes ont participé à chacun des ateliers de discussions et des soirées d'information.

WM a de plus organisé plusieurs journées portes ouvertes au fil des ans à l'intention de la population. Ces journées permettent aux citoyens d'être informés et de participer aux discussions et débats concernant le développement des installations. La participation citoyenne au suivi des opérations de WM est encouragée et stimulée avec la tenue, à chaque trimestre, d'une rencontre du comité de vigilance réunissant des participants issus de divers milieux de la collectivité. À ce jour plus d'une soixantaine de réunions du comité de vigilance ont été tenues. La population peut suivre les travaux du comité en accédant à tous les comptes rendus des réunions qui sont disponibles en ligne pour assurer un maximum de transparence.

L'entreprise s'assure également de bien informer le voisinage à l'avance de travaux ou opérations à venir et susceptibles d'entraîner des nuisances temporaires dans les environs de ses installations. WM effectue également une gestion diligente des rares plaintes qui sont formulées en mettant en

place des mesures correctives immédiates, lorsque cela est possible, et fait systématiquement un suivi auprès des personnes concernées.

Toutes ces pratiques sont implantées à même les opérations quotidiennes depuis plusieurs années et l'équipe de WM à Sainte-Sophie continuera de les suivre rigoureusement dans les années à venir. WM poursuivra également l'organisation de visites auprès des intervenants intéressés et des journées portes ouvertes pour le public qui voudrait en savoir plus sur le LET et les autres installations en devenir.

Mesure 6.2

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Comme il a été mentionné un peu plus tôt, WM a implanté un réseau de collecte efficace afin de capter les biogaz générés au site de Sainte-Sophie. Depuis près de 20 ans, WM valorise une grande partie de ceux-ci en alimentant la papetière Rolland de Saint-Jérôme. L'entreprise travaille à développer un nouveau partenariat afin de valoriser la totalité des biogaz générés à son LET de Sainte-Sophie. Aujourd'hui, les avancées technologiques des dernières années permettent de rendre ce biogaz encore plus performant, d'en faire profiter un plus grand nombre de consommateurs et de contribuer encore davantage à la réduction des GES. Il s'agit de convertir le biogaz en un gaz naturel renouvelable (« GNR ») qui devient alors interchangeable avec le gaz naturel fossile. La réalisation d'un tel projet permettrait de réduire substantiellement les émissions de GES et l'empreinte carbone du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie.

WM envisage par ailleurs annexer à ce projet l'aménagement d'un poste d'approvisionnement en gaz naturel comprimé (GNC) pour ses camions et rendrait ce combustible également disponible aux autres flottes de véhicules d'entreprises de la région, permettant ainsi de réduire de manière importante l'utilisation d'essence et de diesel, notamment pour les camions qui desservent le marché de la MRC de la Rivière-du-Nord.

Mesure 6.2.2 **Exiger dans les devis qu'un pourcentage des camions soit à faibles émissions atmosphériques (électrique, hybride, biocarburants).**

Tel que mentionné à l'item précédent, la compagnie contemple un important projet d'investissement auquel serait annexé l'aménagement d'un poste d'approvisionnement en gaz naturel comprimé pour ses camions.



WM entend construire un poste d'approvisionnement en gaz naturel comprimé au site de Sainte-Sophie, ce qui permettra de convertir du diesel vers le gaz naturel une partie de sa flotte de véhicules. Ces installations seront également disponibles aux autres entreprises oeuvrant dans la MRC.

Il faut également mentionner que la compagnie opère déjà 170 stations de gaz naturel pour véhicules (« GNC ») qui alimentent plus de 10 000 de ses véhicules à travers l'Amérique du Nord. En ouvrant la station de GNC sur le Chemin-du-Lac à Longueuil en 2018, l'équipe de WM au Québec a fait un premier pas vers l'adoption du gaz naturel comme carburant alternatif au diesel au Québec. WM a réalisé des investissements importants et adapté son centre d'entretien et ses installations connexes en conséquence afin que 14 nouveaux véhicules de collecte s'y alimentent. L'objectif de WM est de convertir graduellement au GNC une partie importante de sa flotte de véhicules de collecte au Québec. Il est important de noter que chaque véhicule converti au GNC permet d'économiser 30 000 litres de diesel, soit 14 tonnes de gaz à effet de serre par année. Cela revient à éliminer 15 % d'émissions polluantes par camion.

Dans un effort constant de réduire son empreinte environnementale, WM explore déjà la phase suivante qui consiste à acquérir des véhicules de collecte fonctionnant à l'électricité lorsque ces derniers seront adaptés aux exigeantes réalités opérationnelles. D'ici là, WM convertira graduellement sa flotte de véhicule qui s'alimentera en gaz naturel.

CONCLUSION

Depuis son arrivée au Québec, WM s'est avérée un joueur engagé et un partenaire fiable auprès du gouvernement du Québec et du milieu municipal pour la mise en place de solutions intégrées pour la gestion des déchets, incluant les services de collecte, de transport, de récupération, de valorisation et d'élimination. Ces principes guideront encore, pour les années à venir, le partenariat que l'entreprise entretient depuis des dizaines d'années avec la MRC de la Rivière-du-Nord et la communauté d'accueil de Sainte-Sophie.

Tous les efforts consacrés par WM au cours des dernières années et qui ont été sommairement résumés dans ce mémoire témoignent de la détermination de l'entreprise à conduire ses opérations dans le respect des grands principes 3RVE, tout en offrant à ses différentes clientèles des installations sécuritaires aussi bien pour la communauté que pour l'environnement.

Au-delà de ces initiatives passées et de toutes celles à venir décrites dans ce mémoire, WM, de concert avec la MRC et la communauté d'accueil de Sainte-Sophie, entend demeurer à l'affût des opportunités et est prête à explorer de nouveaux investissements qui correspondront à la fois aux objectifs du PGMR révisé 2023-2030 de la MRC et à sa vision d'assurer un service essentiel dans le respect des plus hauts standards de qualité tout en construisant une économie de plus en plus verte.